

d'après sa propre expérience, des mesures qui s'imposent pour mener avec succès des activités de surveillance internationale, que nous soyons ou non appelés à devenir membres de la Commission prévue. Une partie de l'expérience canadienne a été positive. D'autre part, notamment au Vietnam, au Laos et au Cambodge où nous avons cherché pendant 18 ans à mener des opérations de surveillance internationale, nos réalisations ont été très décevantes. Cette déception nous a servi de leçon, et c'est grâce à cela que nous avons pu adopter la position dont je viens de parler qui est, à notre avis, indispensable à la réussite des activités auxquelles nous serons peut-être invités à participer.

Comme il est possible que nous soyons appelés à jouer un nouveau rôle de surveillance au Vietnam, et étant donné que depuis longtemps nous nous préoccupons du problème du Vietnam, le Canada, mis à part l'intérêt qu'il porte, comme le reste du monde, au règlement de la guerre du Vietnam, est particulièrement intéressé par les faits qui s'y déroulent actuellement et par les négociations qui, nous l'espérons tous, mettront un terme à ce conflit. La Chambre concrétise cet intérêt, et je pense qu'il serait opportun qu'elle fasse connaître son opinion sur la situation. C'est pourquoi nous avons proposé la motion qui figure au *Feuilleton*. Je crois que de par son contenu elle mérite l'appui de tous les partis de la Chambre. Je conclurai en disant qu'elle s'adresse à toutes les parties en cause dans le conflit vietnamien.

S/C